



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### **Transfert à "Habitat des salariés d'Alsace - DOMIAL" des garanties d'emprunts de "Perspectives Habitat"**

**Rapport n° CP/2011/648**

**Service gestionnaire :**

Service des finances

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet :

-de présenter une demande de transfert de garantie formulée par la SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace-Groupe DOMIAL, suite à un rachat de logements à la SA d'HLM Perspectives Habitat

En vue de la fusion au 30 juin 2011 entre Habitation Moderne et Perspectives Habitat, une partie du patrimoine de cette dernière va être cédée à la SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace du Groupe DOMIAL.

La SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace-Groupe DOMIAL sollicite le transfert de la garantie départementale pour 28 emprunts, suite à un rachat d'une partie du patrimoine de la SA d'HLM Perspectives Habitat qui en bénéficiait, dont 27 ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le capital restant dû garanti par le Département à la date du 30 juin 2011 est de 8 478 410,11 €, et 1 emprunt auprès la Caisse d'Épargne dont le capital total restant dû garanti par le Département à la date du 30 juin 2011 est de 323 660,84 € (conformément à la liste jointe).

Des nouvelles conventions doivent être établies.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*Autorise la SA d'HLM Perspectives Habitat à céder une partie de son patrimoine situé en Alsace à la SA d'HLM HSA-DOMIAL, l'interdiction de vendre étant levée et les anciennes conventions abrogées.*

*Approuve les nouvelles conventions jointes au rapport*

*Maintient la garantie départementale pour chacun des 28 emprunts dont 27 ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le capital restant dû total garanti par le Département est de 8 478 410,11 € à la date du 30 juin 2011, et 1 emprunt auprès la Caisse d'Épargne dont le capital restant dû garanti par le Département est de 323 660,84 € à la date du 30 juin 2011 et pour la durée résiduelle de chacun des emprunts, conformément à la liste annexée.*

*Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions, les contrats de prêt ainsi que tous les actes pouvant être établis en cette affaire.*

*La commission permanente autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL